

LE REGLEMENT SPORTIF

Concours pouvant être organisés :

- Le nombre d'équipes prévu doit être un multiple de 16 (16, 32, 64, 128, 256,...)
- Les concours complémentaires (ou 2^{ème} concours) sont classés obligatoirement en :
 - Promotion si le concours principal est Promotion.
 - Soit en Propagande sur demande expresse à la FFSSB, soit en Promotion si le principal est en Propagande.
 - Propagande si le concours principal est National.

TYPE DE CONCOURS	NOMBRE MINIMUM D'ÉQUIPES	
	Concours principal	Complémentaire
1. PROMOTION - 3 ^e division - 3 ^e et 4 ^e division - 4 ^e division - 4 ^e division (dont 1 ou 2 joueurs de division supérieure) - 3 ^e et 4 ^e D. (dont 1 joueur maximum de Nationale par Q ou T ou D) - 3 ^e et 4 ^e D. (dont 2 joueurs maximum de Nationale par Q ou T) - TD (toutes divisions) - Féminins	16	8
2. PROPAGANDE - National - National et 3 ^e division - 3 ^e division - 3 ^e D (dont 1 joueur maximum de Nationale par Q ou T ou D) - 3 ^e (2) (dont joueurs maximum de Nationale par Q ou T) - TD (toutes divisions) - Féminins	32Q, 32T, 32D, 32S si par poule 16Q, 16T 16 D - 16 S	En-dessous de 32, tous sont classés "Promotion"
3. NATIONAL	32 Q 16 Q hors Rh/Alpes	

POINTS DE CLASSIFICATION attribués obligatoirement :

- a) • Points individuels attribués à la partie jouée et gagnée (les parties d'office ou forfait ne comptent pas).
- b) • Lorsqu'il y a une disqualification ou un abandon justifié d'une équipe en cours de compétition, leur adversaire marque les points attribués à la partie.

1 point	- Concours promotion
2 points	- Concours propagande et concours Féminins à partir de 16 équipes - Éliminatoires de secteurs 3 ^e et 4 ^e (pré-fédéraux) des comités qui en organisent - Éliminatoires départementales 3 ^e et 4 ^e divisions (fédéraux) - Éliminatoires de secteurs Féminines
3 points	- Éliminatoires régionales 3 ^e et 4 ^e divisions, féminines - Éliminatoires de secteurs ou départementales des Nationaux
4 points	- Concours National - Éliminatoires régionales des Nationaux
20 points	- Tous les participants (titulaires ou remplaçants) aux Championnats de France quadrettes, triples, doubles, simples, 18/23